



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11/03/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le onze du mois de mars à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

**Date de la convocation** : 4 mars 2025

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 12
- Votants : 16

**Présents** : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Sylvie JOZEAU, Jean-Claude LAURANTIN, Hélène MARSAULT, Françoise RICHARD, Daniel ROBERT, Nadine VIVIER.

**Excusés avec pouvoir** : Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Sylvie JOZEAU

Françoise BRAUD a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE

Cécile GLORIAU a donné pouvoir à Véronique DIGUET

**Excusés/Absent(e)s**: Gérard CHABAUTY, Gérard GIRET, Pierrette MILLIASSEAU, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU.

**Secrétaire de séance** : Anne ALLIER

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MOBILITE ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE  
DU CDG79**

***Délibération n° D 2025-005***

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment

L'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants,

L'article L. 422-1 et suivants,

L'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

Pour extrait certifié conforme, le 13 mars 2025

La secrétaire de séance,  
Anne ALLIER

Le Président,  
Olivier FOUILLET